

Question d'actualité au CTP Central.

Le Comité Technique Paritaire Central de la commune et du département de Paris s'est tenu le 22 novembre 2007. Le point principal en était le bilan social 2006, sur lequel UCP Flash reviendra dans son prochain numéro.

En préalable, répondant à une demande de certains syndicats, dont l'UCP, François DAGNAUD a abordé l'éventualité de la transposition à la Ville du décret 2007-1597 du 12 novembre 2007.

Ce texte institue la possibilité pour les administrations de l'Etat et pour les collectivités territoriales de mettre en place une indemnité compensant certains jours de repos travaillés. Il serait donc possible, sur la base du volontariat, d'obtenir une compensation financière équivalant au maximum à 4 jours de repos au titre de l'année 2007, d'un montant brut forfaitaire par jour de 125 € pour les agents de catégorie A, 80 € pour ceux de catégorie B et 65 € pour ceux de catégorie C. Cette disposition ne s'applique qu'aux agents disposant d'un compte épargne temps, mais le texte laisse la possibilité à ceux qui n'en ont pas d'en ouvrir un avant le 30 novembre 2007 : de fait, la quasi-totalité des agents de l'Etat pourront donc, s'ils en font la demande, bénéficier de ce dispositif.

L'UCP, estimant que cette mesure constitue un premier pas dans le sens du règlement du problème que va poser rapidement le nombre déjà élevé de jours détenus par beaucoup d'agents sur des comptes épargne temps, considérant également que la possibilité de rachat de jours ainsi épargnés est une réponse, certes partielle, aux préoccupations en matière de pouvoir d'achat d'un grand nombre d'agents, a demandé sa transposition à la Ville.

François DAGNAUD a procédé à un sondage auprès des organisations syndicales représentées au CTP central, non sans avoir précisé que l'exécutif municipal n'était pas demandeur de cette mesure et qu'elle ne serait appliquée que si une majorité d'organisations, représentant une majorité d'agents, le demandaient. Ce tour d'horizon a permis de montrer que certains syndicats sont formellement opposés à cette mesure, qu'ils interprètent comme une remise en cause des 35 heures.

L'UCP prend acte de cette position de principe, considère qu'elle ne tient pas compte des attentes des agents et réitère quant à elle sa demande d'application des dispositions de ce décret à la Ville, au profit des agents qui le souhaiteraient.

Spectacle de fin d'année.

En raison des grèves de transports, certains parents n'ont pu conduire leurs enfants au spectacle de fin d'année organisé par l'AGOSPAP. Cet organisme négocie le report des places non utilisées sur d'autres séances. Les agents concernés peuvent contacter l'AGOSPAP, service prestation arbre de Noël, au 01.44.41.26.31.

Résultats de concours et examens.

Ont été déclarés reçus au concours d'**ingénieur hydrologue et hygiéniste** les candidats suivants :

Spécialité hygiène, sécurité, santé au travail, interne :

Grégoire MERRHEIM (DPE), Olivier TASTARD (DEVE).

Spécialité hygiène, sécurité, santé au travail, externe :

Fernando ANDRADE (DASCO), Frédéric SURDEL, Vincent BOITARD (DPE), Dominique POUCH (DASES).

Spécialité bio, microbiologie, externe :

Sophie BARRAL.

Spécialité physico-chimie, externe :

Marie-Aude KERAUTRET.

Spécialité ergonomie, santé au travail, externe :

Amandine MICHEL (DRH), Pauline BUCHELI (DRH).

Ont été inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des **ingénieurs des travaux** :

Jérôme FRANCESCONI (DPE), Jean CHARRIER (SIAAP), Christine GRALL-HUNSIGER (DVD).

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses sincères félicitations.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>	Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	---